

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : SIGNATURE AVEC ORANGE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UNE ANTENNE DE RADIOTELEPHONIE SUR LE SITE DE COMBAS FERRUGE

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures et seize minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit mai deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUI, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

Didier BOURGEAIS, pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
Gérard CHAPUIS pouvoir à Madame Nicole ROSIER
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Stéphane LYAUDET pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUI
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Jessie MARIN.

Soit 20 présents, 6 pouvoirs, soit 26 votants.

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

Monsieur le Maire rappelle la rencontre intervenue le 15 avril dernier avec des élus de Plateau d'Hauteville, Mme PRIEUR (Directrice des Relations avec les Collectivités Locales et Institutions de l'Ain à Orange) et M. Antoine DURANCER (Responsable Relations Territoriales AURA TOTEM), et relative à la signature d'une convention pour l'exploitation du pylône de Combas Ferruge.

Depuis le 1^{er} janvier 1990, la société Orange exploite ledit pylône, à titre gracieux dans le cadre de la politique de résorptions des zones blanches de téléphonie mobile.

Ce pylône est également utilisé pour héberger le client SFR qui diffuse sur le secteur pour l'ensemble des opérateurs de téléphonie mobile.

En Août 2018, Orange a proposé une nouvelle convention à la commune prévoyant une rémunération de cette dernière à hauteur de 4 000 € annuels.

Considérant que ce pylône fait toujours l'objet d'une convention entre Orange et le Département de l'Ain dans le cadre de la résorption des zones blanches et vu l'avis favorable de la commission urbanisme travaux en date du 9 mai 2022, M. le Maire propose au Conseil de valider l'offre émise dans le projet de convention communiqué par l'opérateur Orange en 2018, selon les conditions précitées.

M. le Maire précise qu'une demande de rétroactivité des loyers depuis 2018 sera sollicitée auprès de la société Orange.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la Orange telle que présentée, qui prévoit une rémunération de la commune pour un montant de 4000 € annuels
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de solliciter une rétroactivité des loyers depuis le 1^{er} janvier 2018
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations



Le Maire

Philippe EMIN